

La police nationale recrute de futurs gardiens de la paix

Plus de 1 000 postes sur toute la France !

La Police nationale organise un **concours** pour recruter et former **des futurs gardiens de la paix**.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne ou par voie postale **jusqu'au 06 janvier 2023**.

Les épreuves d'admissibilité débuteront le 07 mars 2023.

Avantages du métier

- être au plus près de l'action de police de terrain ;
- découvrir des métiers aux multiples facettes : policier « maître-chien », policier motocycliste, policier en brigade des stupéfiants, policier en police-secours... ;
- accéder aux fonctions et aux grades à responsabilités (de brigadier à commissaire de police) par examens et concours internes ;
- une rémunération mensuelle attractive de 2 194 euros nets en sortie d'école à 3 641 euros nets en fin de carrière (en IDF) ;
- bénéficier de formations pour se spécialiser et évoluer tout au long de sa carrière.

Qualités requises

- capacité d'adaptation ;
- goût pour le travail en équipe ;
- sens du contact ;
- honnêteté et impartialité.

Conditions d'accès *

- de 17 à moins de 45 ans ;
- titulaire d'un Bac (ou 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle) ;
- nationalité française ;
- en règle avec le service national (JDC, ou ex JAPD) ;
- bonne condition physique ;
- casier judiciaire vierge.

** les limites d'âge et les conditions de diplôme peuvent faire l'objet de dérogations.*

Missions

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance

aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs.
Son travail s'effectue dans des services d'enquête, de renseignement, dans des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.

Formation

Les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (1 442 euros nets) de 12 mois à l'école nationale de police (ENP). La scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain. Elle recouvre les missions principales qu'un gardien de la paix est amené à exécuter une fois affecté.

+ d'informations sur notre site carrière : <https://www.devenirpolicier.fr/>

Inscriptions : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix#xtor=AD-5>

Une question, un renseignement ? Contactez-nous :

- par téléphone au n° vert 0800 22 0800 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ;
- par mail en remplissant un formulaire de contact sur le site <https://www.devenirpolicier.fr/> ;
- en échangeant avec les e-ambassadeurs policiers de la plateforme Objectif Police (<https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter/Objectifpolice>) ;
- sur les salons et forums, ou dans leurs locaux, nos délégués recrutement sont à votre écoute. Retrouvez leurs coordonnées en sélectionnant votre zone sur cette page (rubrique « structures de recrutement ») <https://www.devenirpolicier.fr/nous-contacter>.